



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • contact@contrat-riviere-arly.com

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMITE SYNDICAL

Période : 2ème semestre 2015

Date de parution : 09/05/2016

SOMMAIRE	DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	3
	COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2015	3
	Délibération n°15-13 : Débat d'orientation budgétaire 2016	3
	Délibération n°15-14 : Renouvellement d'un poste de catégorie B relevant de la filière technique pourvu par voie contractuelle à temps complet	6
	Délibération n°15-15 : Demande de subvention – poste de technicien de rivière – année 2016	7
	Délibération n°15-16 : Demande de subvention – poste de chargée de mission – année 2016	7
	COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2015	9
	Délibération n°15-17 : Vote du budget primitif 2016	9
	Délibération n°18 : Demande de subvention – Levé LIDAR complémentaire dans le cadre de la gestion des matériaux de l'Arly	11
	DECISIONS DU PRESIDENT	12
	Décision n°2015-10 du 19 mai 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »	12
	Décision n°2015-11 du 27 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données contribuant à améliorer les connaissances sur la compréhension de l'hydrologie du Beaufortain avec EDF Unité de production Alpes	12
	Décision n°2015-12 du 16 juillet 2015 – Levés topographiques dans la cadre de l'adaptation du plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant	12
	Décision n°2015-13 du 16 juillet 2015 – Bilan post crue du 1 ^{er} mai 2015	12
	Décision n°2015-14 du 16 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre des missions « confortement de la berge rive gauche de l'Arly à Megève » et « remise en état provisoire des berges de l'Arly du point du Moulin Neuf à Cassioz et protection des Culées » avec HYDRETUDES	13
	Décision n°2015-15 du 03/08/2015 – Convention d'informations réciproques relative à l'opération « C-101 Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort » avec EDF	13
	Décision n°2015-16 du 05/10/2015 – Contrat d'assurance pour les locaux	13
	Décision n°2015-17 du 05/10/2015 – Résiliation du marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec Eaux et Territoires	13
	Décision n°2015-18 du 20/10/2015 – Marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec ETRM	13
	Décision n°2015-19 du 15/12/2015 – Convention relative à l'appui technique et scientifique du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant	14

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2015

Délibération n°15-13 : Débat d'orientation budgétaire 2016

Rapporteur : Philippe GARZON

Le vote du budget primitif 2016 est prévu en décembre prochain. En application de l'article L. 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Afin de bâtir les orientations budgétaires qui présideront le vote du budget primitif, les techniciens et élus ont recensé les opérations à engager, sur la base de la programmation des opérations inscrites au contrat de rivière 2012-17.

Les actions qui seront mises en œuvre en 2016 sont les suivantes :

>Etudes :

- Plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant – finalisation de la phase 3 (protocoles d'intervention sur 10 sites prioritaires),
- Mesures, analyses des débits du Doron, proposition d'adaptation des débits du Doron (phase 3 : propositions de mesures de gestion et d'adaptation des débits du Doron),
- Animation du programme d'action agricole,
- Mise en place d'autorisation de déversement des effluents industriels dans les réseaux d'assainissement collectif,
- Etude et proposition d'aménagement de prélèvements déportés sur les réseaux d'eau potable,
- Animation territoriale zones humides, année 2016,
- Plan d'action territorial des zones humides du Beaufortain (phase 2 : concertation, phase 3 : plan de gestion des zones humides).

>Actions d'informations et de sensibilisation

- Lettre d'information,
- Cartographie interactive intégrée au site internet faisant le lien avec les opérations, travaux et sites remarquables du bassin versant,
- Cycle d'animation pédagogique : année scolaire en cours 2015/16 et suivante 2016/17,
- Formation des élus, acteurs locaux et agents territoriaux : poursuite des journées de formations réalisées en 2015, 2016 : entretien des boisements de berges, travaux en cours d'eau, ouvrages hydroélectriques.
- Réunion d'informations et visites de terrains des actions du contrat de rivière,
- Postes de chargé de mission, poste de technicien.

Ces opérations constituent la prolongation de la mise en œuvre de la programmation inscrite au contrat de rivière 2012-2017. Certaines opérations engagées en 2015 seront poursuivies, achevées techniquement et financièrement en 2016.

Il est nécessaire de relever le décalage entre les dépenses et la perception des recettes liées au versement des subventions qui induit un glissement entre les exercices budgétaires.

DEPENSES FCT	CA2013	CA2014	BP2015+ DM 2015	Prévisionnel CA2015	DOB2016
011-Charges à caractère général	53 790 €	85 548 €	357 268 €	146 332 €	345 670 €
012-Charges de personnel et assimilés	92 465 €	92 850 €	114 260 €	96 113 €	97 000 €
Total dépenses réelles	146 256 €	178 398 €	471 528 €	242 446 €	442 670 €
042 – Opération ordre de transfert entre section	- €	1 330 €	1 360 €	1 330 €	1 330 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	146 256 €	179 728 €	472 888 €	243 776 €	444 000 €
RECETTES FCT					
Dotations et participations	168 464 €	122 931 €	340 500 €	93 385 €	369 000 €
Participation collectivités		83 186 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
Atténuation de charges	4 066 €	10 055 €	500 €	1 467 €	- €
Total recettes réelles	172 530 €	216 172 €	416 000 €	169 852 €	444 000 €
002-Resultats fct reporté	-	-	56 888 €	- €	- €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	172 530 €	216 172 €	472 888 €	169 852 €	444 000 €
			Résultat de fct	- 72 593 €	
			Résultat de clôture	- 15 705 €	

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA2013	CA2014	BP2015+ DM 2015	Prévisionnel CA2015	DOB2016
21-Immobilisation corporelles	5 829 €	- €	2 691 €	185 €	2 500 €
Total dépenses réelles	5 829 €	- €	2 691 €	185 €	2 500 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	5 829 €	- €	2 691 €	185 €	2 500 €

RECETTES INVESTISSEMENT					
10-Dotation, fond divers et réserve	- €	- €	- €	902 €	- €
13-Subvention investissement	- €	- €	- €	- €	- €
1068- Excédents de fct capitalisés	- €	5 830 €		- €	- €
Total recettes réelles	- €	5 830 €	- €	902 €	- €
040- Opération ordre transfert entre section	- €	1 330 €	1 360 €	- €	1360
001 Résultat d'investissement reporté			1 331 €	1 330 €	1140
RECETTES INVESTISSEMENT	- €	7 160 €	2 691 €	2 233 €	2 500 €
			Résultat d'invest	2 048 €	
			Résultat de clôture	3 378 €	

Le déficit de fonctionnement du prévisionnel de clôture du CA2015 s'explique par le décalage entre la finalisation des

Délibération n°15-14 : Renouvellement d'un poste de catégorie B relevant de la filière technique pourvu par voie contractuelle à temps complet

Rapporteur : Philippe GARZON

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 3 1°, le recrutement d'agents contractuels par les Collectivités Territoriales est autorisé.

Considérant l'étude en cours sur le devenir du SMBVA en lien avec la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles créant une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) aux communes,

Considérant que le SMBVA souhaite malgré cela poursuivre le renfort de l'équipe technique pour assurer les missions suivantes :

- animation, coordination du contrat de rivière Arly.Doron.Chaise,
- suivi technique, administratif et financier des actions du contrat de rivière,
- maîtrise d'ouvrage d'études globales liées à la gestion des milieux aquatiques et des ressources en eau sur le bassin versant,
- appui technique aux collectivités locales,
- assistance à maîtrise d'ouvrage des actions inscrites au contrat de rivière,

Il convient de renouveler un poste de catégorie B, relevant de la filière technique, à temps complet pour une durée d'un an.

Le candidat retenu devra justifier d'une formation et d'une expérience réussie dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, des travaux en rivière, mais aussi avoir quelques notions sur les marchés publics.

Considérant le contexte actuel en lien avec la loi GEMAPI, il est envisagé de recourir à un contractuel pour occuper la fonction décrite.

Ce poste sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires des techniciens territoriaux. La rémunération suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire instauré selon les dispositions de la délibération du 21/01/2013.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- ***renouvelle un poste de catégorie B par voie contractuelle à temps complet pour une durée d'un an,***
- ***autorise M. le Président, à défaut un Vice-Président, à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 novembre 2015

Délibération n°15-15 : Demande de subvention – poste de technicien de rivière – année 2016

Rapporteur : Philippe GARZON

Pour l'année 2016, les missions du technicien de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- Assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière : travaux de restauration et d'entretien des berges et ripisylves, opérations de restauration physique des cours d'eau, requalification de berges, d'ouvrages, gestion des matériaux solides,
- Mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA
- Surveillance et suivi régulier de l'état des cours d'eau, suivi post crues,
- Information et sensibilisation auprès des usagers, acteurs locaux et riverains,

Le montant du poste est estimé à 56 000 (salaire chargé et frais de missions). Cette opération est subventionnée à hauteur de 74% dans le cadre du contrat de rivière (30% Conseil Régional et 44% Agence de l'eau), les 26% restant à la charge du SMBVA. :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total € TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
D-404 : Poste de technicien - année 2016	56 000 €	44 %	30%	26%
		24 640 €	16 800 €	14 560 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Approuve l'opération et le plan de financement mentionné ci-dessus,**
- **Autorise M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et tout autre organisme.**
- **Autorise M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 novembre 2015

Délibération n°15-16 : Demande de subvention – poste de chargée de mission – année 2016

Rapporteur : Philippe GARZON

Objet : Demande de subvention – poste de chargée de mission – année 2016

Pour l'année 2016, les missions de la personne chargée de l'animation du contrat de rivière se diviseront en plusieurs volets :

- Préparation du travail du comité de rivière, du comité de pilotage et des comités de suivi des opérations,
- Préparation du travail du bureau et comité syndical du SMBVA,
- Suivi de l'avancement des opérations inscrites au contrat de rivière, contacts avec les collectivités maitres d'ouvrages et partenaires financiers, suivi d'indicateurs
- Assistance technique aux maitres d'ouvrages locaux dans le cadre de la mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière,
- Mise en œuvre des opérations inscrites au contrat de rivière, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA,
- Coordination du travail de l'équipe technique : technicienne, assistante administrative

Le montant du poste est estimé à 65 000 (salaire chargé et frais de missions). Cette opération est subventionnée à hauteur de 73% dans le cadre du contrat de rivière (30% Conseil Régional et 43% Agence de l'eau), les 27% restant à la charge du SMBVA.

Les dossiers de demande de subventions étant à déposer chaque année, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total € TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
D-404 : Poste de chargé de mission - année 2016	65 000 €	43 %	30%	27%
		27 950 €	19 500 €	17 550 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve l'opération et le plan de financement mentionné ci-dessus,**
- **Autorise M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et tout autre organisme.**

Autorise M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 novembre 2015

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2015

Délibération n°15-17 : Vote du budget primitif 2016

Rapporteur : Philippe GARZON

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 27 octobre 2015, il est proposé d'approuver comme suit le Budget Primitif 2016 du SMBVA :

Section de fonctionnement	
DEPENSES	BP 2016
011 - Charges à caractère général	328 480
012 - Charges de personnel et frais assimilés	106 840
Total des dépenses réelles	435 320
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 380
<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>1 380</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	436 700

Section de fonctionnement	
RECETTES	BP 2016
74 - Dotations, subventions, participations	436 700
013 - Atténuation de charges	0
Total des recettes réelles	416 000
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	436 700

Section d'investissement	
DEPENSES	BP 2016
21 - Immobilisations corporelles	1 380
Total des dépenses réelles	1 380
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 380

Section d'investissement	
RECETTES	BP 2016
13 - Subventions d'investissement reçues	0
Total des recettes réelles	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 380
<i>Total des recettes d'ordres</i>	<i>1 380</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 380

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision n°2015-10 du 19 mai 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »

Rapporteur : Raymond Combaz

Le SMBVA signe le marché relatif à la réalisation de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort », pour une durée de 18 mois et un montant de 51 325.50 € HT soit 61 590.60 € TTC avec la société SEPIA CONSEIL (Paris, Bourget du Lac).

- **Phase 1 : Analyse des impacts des ouvrages hydroélectriques et autres prélèvements sur les cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort,**
- **Phase 2 : Quantification des ressources - acquisition de données hydrologiques de références.**
- **Phase 3 : Mesures complémentaires et propositions des mesures de gestion et d'adaptation des régimes hydrologiques en fonction des impacts constatés dans les cours d'eau à enjeux.**

Décision transmise au représentant de l'Etat le 19/05/15 et communiquée au Conseil Syndical le 27/10/2015

Décision n°2015-11 du 27 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données contribuant à améliorer les connaissances sur la compréhension de l'hydrologie du Beaufortain avec EDF Unité de production Alpes

Rapporteur : Raymond Combaz

Dans le cadre de l'étude C-101 « mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort », le SMBVA signe, à titre gracieux, une convention de mise à disposition de données avec EDF Unité de production Alpes.

Dans ce cadre, EDF met à disposition du SMBVA, l'analyse des données hydrologiques des cours d'eau du bassin du Doron.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 27/08/15 et communiquée au Conseil Syndical le 27/10/2015

Décision n°2015-12 du 16 juillet 2015 – Levés topographiques dans la cadre de l'adaptation du plan de gestion des matériaux des cours d'eau du bassin versant

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération B1-401 « Elaboration d'un plan de gestion des matériaux » et suite à la crue du 1^{er} mai. Le SMBVA attribue la mission de levés topographiques terrestres pour un montant de 3 280 € HT à la société HYDROTOPO (01440 VIRIAT)

Décision transmise au représentant de l'Etat le 27/08/15 et communiquée au Conseil Syndical le 27/10/2015

Décision n°2015-13 du 16 juillet 2015 – Bilan post crue du 1^{er} mai 2015

Rapporteur : Philippe Garzon

Suite à la crue du 1^{er} mai 2015 et considérant la nécessité de réaliser un bilan post-crue afin d'adapter le contenu du plan de gestion des matériaux en cours de réalisation, le SMBVA attribue la mission de bilan post-crue à la société Eau et Territoires (38100 GRENOBLE) pour un montant de 12 000 € HT.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 27/08/15 et communiquée au Conseil Syndical le 27/10/2015

Décision n°2015-14 du 16 juillet 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre des missions « confortement de la berge rive gauche de l'Arly à Megève » et « remise en état provisoire des berges de l'Arly du point du Moulin Neuf à Cassioz et protection des Culées » avec HYDRETTUDES

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA signe la convention de mise à disposition de données avec HYDRETTUDES (74370 ARGONAY) pour la réalisation des missions « confortement de la berge rive gauche de l'Arly à Megève » et « remise en état provisoire des berges de l'Arly du point du Moulin Neuf à Cassioz et protection des Culées ».

Décision transmise au représentant de l'Etat le 07/09/15 et communiquée au Conseil Syndical le 27/10/2015

Décision n°2015-15 du 03/08/2015 – Convention d'informations réciproques relative à l'opération « C-101 Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort » avec EDF

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de la réalisation de l'opération « C-101 Mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort », le SMBVA signe la convention d'informations réciproques avec EDF dans le strict sur la période du 10 août au 2 octobre 2015

Décision transmise au représentant de l'Etat le 07/09/15 et communiquée au Conseil Syndical le 09/12/2015

Décision n°2015-16 du 05/10/2015 – Contrat d'assurance pour les locaux

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA signe le contrat « habitation » auprès de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE située 50, rue de Saint Cyr, 69 251 LYON Cedex 09, pour les locaux situés dans la mairie d'Ugine sis place de l'Hôtel de Ville 73400 UGINE.

La cotisation annuelle s'élève à 87.50 € HT soit 105 € TTC

Décision transmise au représentant de l'Etat le 01/12/15 et communiquée au Conseil Syndical le 09/12/2015

Décision n°2015-17 du 05/10/2015 – Résiliation du marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec Eaux et Territoires

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA résilie le marché « Elaboration du plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly » avec la société Eaux et Territoires, domicilié espace Vaucanson 82 rue Anatole France 38100 GRENOBLE, pour un montant du marché initial de 50 770 € HT. La résiliation porte sur la phase 3.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 11/12/15 et communiquée au Conseil Syndical le 31/03/2016

Décision n°2015-18 du 20/10/2015 – Marché B1-401 Plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly avec ETRM

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA attribue le marché « Elaboration d'un plan de gestion des matériaux et suivi topographique des principaux cours d'eau du bassin versant de l'Arly », phase 3 à la société ETRM, située Chef-lieu, 73700 LES CHAPELLES pour un montant de 19 000 € HT, soit 22 800 € TTC.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 11/12/15 et communiquée au Conseil Syndical le 31/03/2016

Décision n°2015-19 du 15/12/2015 – Convention relative à l'appui technique et scientifique du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie dans l'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA accepte la convention de partenariat avec le CEN 73, d'une durée de 12 mois (année 2015), relative à la mise en œuvre de la politique d'animation territoriale en faveur des zones humides du bassin versant Arly.Doron.Chaise.

Décision transmise au représentant de l'Etat le 26/01/16 et communiquée au Conseil Syndical le 31/03/2016